

Motion 2071

pour entendre la population sur les nuisances nocturnes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le rapport sur la pétition P 1767-A : Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis ;
- l’actualité récurrente de ces problèmes de nuisances nocturnes occasionnées par les bars, restaurants, discothèques et dépanneurs en divers quartiers urbains (Pâquis, Eaux-Vives, Vieille-Ville, Plainpalais et Carouge),

invite le Conseil d’Etat

- à mobiliser les ressources du service du commerce pour faire appliquer la loi sur la restauration, le débit de boissons et l’hébergement et la loi sur la vente à l’emporter des boissons alcooliques ;
- à intensifier l’action sur le terrain avec les associations professionnelles de la branche ;
- à mobiliser les ressources du service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants ;
- à faire usage des sanctions prévues à l’égard des contrevenants occasionnant des nuisances nocturnes récurrentes ;
- à promouvoir la lutte contre les nuisances nocturnes par une campagne de sensibilisation des établissements publics en collaboration avec les polices municipales de Genève et de Carouge et les services de l’Etat précités.